

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

31 OCTOBRE 2014

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE
BELGIQUE/FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LA CHAMBRE DES
REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT DE LOUISIANE.

BÂTON ROUGE, LE 31 OCTOBRE 2014

MEMORANDUM D'ENTENTE

En complément des accords de coopération conclus entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat de Louisiane, les Présidents de la Chambre des Représentants de l'Etat de Louisiane et du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles, réunis les 30 et 31 octobre 2014 à Baton-Rouge (Louisiane), ont marqué leur intention d'approfondir les liens entre les deux institutions, d'ores et déjà tissés dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

A cette fin, les parties souhaitent débattre sur des sujets d'actualité internationale relevant de la diplomatie parlementaire, enrichir, dans un esprit d'ouverture, leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire, dans une perspective de partage des savoir-faire et de modernisation du travail parlementaire. Ils veilleront *notamment* à un échange d'expériences en matière de grandes législations dans des thématiques qui touchent à leurs compétences respectives.

Confirmant leur volonté commune de donner à ces relations qui en découlent un élan durable, les Présidents conviennent de signer le présent *memorandum d'entente*, en soulignant en particulier, leur attachement à la défense et à la promotion,

dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'homme,

Les deux parties conviennent :

- d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions et des déjeuners de travail portant sur des thématiques concertées et d'accueillir, *le cas échéant*, lors de ces rencontres des experts, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques ou encore des diplomates ;
- que la première réunion thématique se déroulera en 2015, à l'invitation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A ces fins, les deux parties décident de la mise en place d'un groupe d'amitié mixte, dont la composition reflètera les différentes sensibilités politiques au sein de chaque assemblée, qui veillera à la réalisation des objectifs du présent *memorandum d'entente*.

Fait à Baton Rouge (Etat de Louisiane), le 31 octobre 2014.

Le Président de la Chambre des représentants de l'Etat de Louisiane,

Honorable Charles Edward Kleckley

Le Président de la Communauté française de Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles,

M. Jean-Charles Luperto

* *
*